

## FAQ dématérialisation des supports licences

### 1) Pourquoi notre Fédération décide-t-elle de passer les supports en version dématérialisés ?

Le 7 décembre 2020, le gouvernement a promu dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (asap), l'article 72 concernant la dématérialisation des licences pour les fédérations sportives délégataire avant la campagne d'adhésion 2022-2023. A l'instar de plusieurs fédérations sportives (football, basket, judo, mais aussi cyclotourisme entre autres), le Comité Directeur a pris la décision de dématérialiser les supports licences, cartes baliseurs pour cette saison 2021-2022, suite à une expérimentation auquel participaient de nombreux clubs et comités à la rentrée 2020.

### 2) Comment le licencié peut-il recevoir sa licence dématérialisée ?

Lors de la saisie des licences par les clubs, que ce soit une création ou un renouvellement, le licencié recevra par mail sa licence, grâce à l'adresse email renseignée par le club sur le Système de gestion de la vie fédérale.

### 3) Comment le licencié peut-il recevoir sa licence si aucun mail n'a été transmis au club ou à la fédération ?

Lors de la saisie d'une nouvelle licence ou lors d'un renouvellement, si aucun email n'a été renseigné pour le licencié, le/la responsable adhésion du club ou le/la secrétaire du club doit se rendre sur le Système de gestion de la vie fédérale et télécharger les licences des personnes concernées.

Vous avez ensuite deux possibilités :

1) Si le licencié vous transmet son adresse email, vous pouvez ainsi lui envoyer sa licence dématérialisée que vous avez préalablement téléchargée, ou encore générer un nouvel envoi de mail avec la licence dématérialisation via le système de gestion de la vie fédérale.

2) le licencié ne souhaite pas vous transmettre son email, vous pouvez imprimer la licence que vous avez préalablement téléchargée et la transmettre à l'adhérent le plus rapidement possible.

### 4) Qui recevra la licence dématérialisée dans le cas d'une licence familiale ?

Lorsqu'il s'agit d'une licence FRA ou toute autre déclinaison des licences familiales, le détenteur titulaire de la licence familiale recevra tous les titres d'adhésions des rattachés, dans le cas où l'adresse email du titulaire principal a été renseigné. Enfin lors de la réception des licences, elle transmettra directement les licences aux différents rattachés par email ou les imprimera.



### **5) Peut-on recevoir une licence dématérialisée d'un autre licencié si on a la même adresse mail ?**

A ce jour, il reste impossible d'enregistrer une adresse mail similaire pour deux licenciés ou plus dans le système de gestion de la vie fédérale, même si les licenciés sont domiciliés à la même adresse.

Pour les conjoints n'ayant qu'une adresse email, la fédération propose la prise de licences familiales permettant ainsi aux détenteurs titulaires de recevoir les licences dématérialisées de toutes les personnes rattachées.

### **6) Le Pass Découverte est-il aussi en version dématérialisée ?**

Oui, la procédure est la même que la dématérialisation des supports licences et cartes baliseurs. Lors de la prise d'un Pass Découverte, le titre dématérialisé sera envoyé sur l'adresse email renseignée de la personne concernée.

Le système envoi également un message auprès de l'organisateur (club ou comité) 48h avant le début de sa validité pour information et surtout pour annuler le pass le cas échéant.